

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 février 2020

Présents : Christian GIROD, Hubert BACOT, Sébastien HENGY, Laurent ROUILLER, Danielle FARCY, Sylvette PAULIN, Marie-Anne LONGY, Cédric BURBAN, Dominique JOLY, Brigitte LAMBERT, Jacques EME, Christian DEMESMAY, Christine Mauffrey, Martine VERMOT-DESROCHES

Excusée : Fabienne BAUDRAS

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

Le conseil a choisi pour secrétaire Sylvette PAULIN

Le maire informe que le budget eau 2020 ne pourra pas être voté comme prévu car il convient de voter le budget principal en même temps, conformément à la circulaire préfectorale du 29 janvier. Les 2 budgets seront donc soumis au vote lors du prochain conseil municipal.

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL : il se présente ainsi :

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		78 052.03	1 180.66		1 180.66	78 052.03
Opérat° exercice	749 073.13	987 688.70	629 191.27	572 059.17	1 378 264.40	1 559 747.87
Totaux	749 073.13	1 065 740.73	630 371.93	572 059.17	1 379 445.06	1 637 799.90
Restes à réaliser			112 352.28		112 352.28	
Totaux	749 073.13	1 065 740.73	742 724.21	572 059.17	1 491 797.34	1 637 799.90
Résultats de clôture		316 667.60	170 665.04			146 002.56

et est adopté à l'unanimité, tout comme le compte de gestion 2019 établi par Mme Bonnamour, comptable de la commune.

2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET EAU : il se présente comme ci-dessous :

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		41 570.79		63 889.61		105 460.40
Opérations de l'exercice	83 339.21	142 320.23	54 652.92	115 489.04	137 992.13	257 809.27
Totaux	83 339.21	183 891.02	54 652.92	179 378.65	137 992.13	363 269.67
Résultats de clôture		100 551.81		124 725.73		225 277.54

et est adopté à l'unanimité, tout comme le compte de gestion 2019 établi par Mme Bonnamour, comptable de la commune.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS :

* **Budget principal** : l'exercice 2019 a généré un excédent de fonctionnement de 316 667.60 € (hors RAR) et un déficit d'investissement de 58 312.76 €. Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- Déficit reporté d'investissement, C/001	58 312.76 €
- Affectation à l'excédent reporté, C/002	116 667.60 €
- Affectation complémentaire en réserve, C/1068	200 000.00 €

* **Budget eau** : l'exercice 2019 a généré un excédent d'exploitation de 100 551.81 € et un excédent d'investissement de 124 725.73 €. Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- Excédent reporté d'investissement, C/001	124 725.73
- Affectation à l'excédent reporté, C/002	50 551.81
- Affectation complémentaire en réserve, C/1068	50 000.00

4/ DISSOLUTION DU SIVU : le maire explique que suite à la prise de compétence de l'action sociale par la communauté de Communes Jura Nord, le comité syndical du SIVU a voté sa dissolution pour une reprise de sa gestion par Jura Nord. Le conseil municipal se prononce également pour la dissolution du SIVU de Dampierre tout en regrettant le manque d'information relatif à cette nouvelle compétence.

5/ FORET - TRAVAUX 2020 ET ASSIETTE : Laurent Rouiller prend la parole.

Travaux 2020 : ils se montent à **27 493,59 € HT**. Ce sont principalement des travaux sylvicoles dans les deux parcelles de régénération 31 et 130 qui ont été exploitées en 2018. Ils sont de deux natures : des cloisonnements tous les 6 mètres au broyeur et du dégagement manuel pour privilégier le chêne. Le prix à l'hectare pour les cloisonnements au broyeur est de 357€ HT. Le dégagement manuel à l'hectare varie de 813€ HT (dégagement en plein) à 1 145€ HT (dégagement ciblé) S'ajoute l'implantation de jalonnement de cloisonnement pour

l'exploitation 2020 d'une unique parcelle, la parcelle 16 (129€ HT à l'hectare).

Assiette 2020 : il explique qu'elle suit l'aménagement forestier sauf pour deux parcelles 102 et 103 qui n'ont pas été retenues à cause de la conjoncture (scolyte) concernant les résineux dits « blancs » hors pins (épicéa et sapin pectiné). Les parcelles suivantes sont retenues pour l'état d'assiette 2020 : 1ff, 1j, 2ff, 2j, 9, 25, 28, 29fr, 52ai, 59ai, 86fr, 107fr, 108fr, 122ai + 119r.

S'ajoutent deux emprises :

- Pour la prochaine desserte forestière impliquant les parcelles 36 - 40 - 78 - 79 et 80.
- Le long de la D-31 impliquant les parcelles 119ai - 123rp - 127rp et 131ai.

S'ajoutent également les cloisonnements d'exploitation pour la parcelle 16.

L'exploitation est maintenue façonnée et débardée en bord de route avec les frais associés engagés par la commune (environ 24€ du m³).

Le volume des feuillus en bois d'œuvre (chêne et hêtre principalement) est estimé à **1 295 m³**.

Le volume des résineux (Pin Sylvestre et Pin Weymouth) est estimé à **330 m³**.

Le volume du bois de chauffage estimé (houppier + petit bois debout) est estimé à **2 125 m³**.

Pour l'affouage sur pied, une réserve de 2019 est estimée à **640 m³** (parcelles 53 - 54 et restant de 104).

Les parcelles 28 et 52 seront destinées à l'affouage en 2020 représentant un volume prévisionnel de **475 m³**.

Le volume estimé pour la saison d'affouage **2020-2021** est donc de **1115 m³**.

Le volume du bois de chauffage restant qui sera commercialisé auprès des professionnels est de **1 650 m³**.

Laurent ROUILLER, Cédric BURBAN et Jacky EME sont nommés garants pour la bonne exploitation des bois.

NOTA : il est prévu d'intervenir les parcelles 84 - 85 de l'assiette 2021 avec les parcelles 86 - 46 de l'assiette 2022 afin d'attendre que la nouvelle desserte soit réalisée.

Les exploitations de parcelles 84 - 85 - 89 seront ainsi facilitées en 2022 avec la nouvelle desserte.

Vente du chêne exploité en 2019 : les chênes exploités en 2019 ont été de piètre qualité. 4 lots ont été mis en vente et seul 1 a été vendu. Les 3 autres ont fait l'objet de ventes amiables aux mieux offrants. 453,94 m³ ont été vendus pour un montant de 43 514 € HT. Le prix moyen est de 95,86 €/m³, identique à 2015.

Rappel des années passées pour les chênes :

2018 : 558,32 m³ pour 120 784,00 € soit un prix 216, 33 €/m³
(voir article forêt du bulletin 2020)

2017 : 489,38 m³ pour 75 104,00 € soit un prix 153,47 €/m³

2016 : 585,77 m³ pour 61 878,00 € soit un prix 105,64 €/m³

2015 : 848,95 m³ pour 78 794,00 € soit un prix 92,81€/m³

6/ CDI Séverine GIRARD : le maire rappelle que Madame GIRARD effectue l'entretien des locaux de la mairie ; son contrat, à raison de 4 heures hebdomadaires, était renouvelé chaque année. Il est désormais possible de signer un CDI avec cette dernière. Le conseil donne son accord et souligne la qualité de son travail.

7/ VENTE LOCAL COMMERCIAL COMMUNAL « kebab » : le maire informe le conseil municipal qu'un Fraisanois souhaite se porter acquéreur du local commercial communal situé rue de Courtefontaine, dénommé « l'ancien Kebab » pour y faire de la restauration rapide. Le conseil municipal se félicite de cette demande et en fixe le montant à 45 000 €.

Le maire rappelle également que le garage de l'ancienne quincaillerie est à vendre et qu'il avait été évoqué lors du dernier conseil une possible acquisition par la commune. Le conseil, après en avoir délibéré, souhaite faire une offre à la propriétaire et en fixe le montant à 32 000 €.

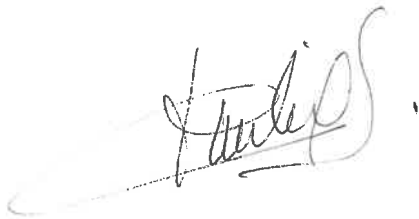
8/ QUESTIONS DIVERSES :

Le prochain conseil municipal est fixé au 3 mars 2020.

Vu par Nous, Christian GIROD, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 14 février 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

La Secrétaire,

Le Maire,



Sylvette PAULIN



C. GIROD